

Service Commun des Laboratoires - GT du Comité Technique - 19 octobre 2021

*Une réunion « de rentrée » qui a été l'occasion de faire le point sur un certain nombre de sujets : le COP bien entendu mais aussi les formations, la mise en place d'Odyssee et le télétravail. Et d'avoir quelques éléments sur les questions diverses envoyées préalablement à la réunion par **Solidaires ccrf & scl** : les concours, les promotions, la microbio, et la mise en place de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire.*

1. Le COP et conséquences

Pour rappel, le Cadre d'Orientation Pluriannuel (COP) 2020-2022 a été validé début juillet. Rédigé dans la continuité d'une recommandation de la Cour des Comptes et du rapport sur la sécurité sanitaire des aliments, il prévoit un « travail » sur l'organisation du SCL, avec dans la foulée un état des lieux confié au Conseil Général de l'Economie (CGE), dont la réunion de lancement a eu lieu le 11/10 avec les 2 auditeurs du CGE (des polytechniciens... garantie d'expertise scientifique pour le Chef du SCL, mais qui, pour **Solidaires**, ne met pas à l'abri des mauvaises surprises), les 2 directions de rattachement (DR), le Secrétariat Général de Bercy et le SCL.

Les auditeurs commenceront leur mission par une rencontre à l'UD le 5 novembre prochain pour définir, a priori, quels services seront « audités » au sein du SCL. Les modalités de ces auditions ne sont pas encore précisées (Visio ou présentiel).

Le Chef du SCL a tenu à souligner 2 points importants :

- Sur le calendrier : il n'y aura pas de rendu des travaux du CGE avant mars-avril 2022. Après le dépôt des recommandations des auditeurs, la responsabilité de présenter un schéma de réorganisation incombera à la direction du SCL, ce qui devrait demander plusieurs mois... Et d'avantage de temps encore pour être mis en œuvre...
- Sur les conséquences de l'audit : la mission confiée au CGE n'est pas de faire un projet de réorganisation finalisée du SCL mais uniquement de tracer des pistes... **Solidaires** a demandé par écrit communication de la lettre de mission.

Interpellé par **Solidaires** sur les menaces d'externalisation (le terme figure dans la lettre d'accompagnement du COP) et de fermeture de laboratoire(s), le Chef du SCL a déclaré qu'il n'y avait pas de mandat pour fermer un ou des labos ou externaliser des missions. Pour lui, la fermeture était une demande de la Cour des Comptes... tout en restant une piste à explorer. Bref, pas de certitude, ni dans un sens ni dans l'autre... il faudra demeurer très vigilant et **Solidaires** s'y emploiera.

Le Chef du SCL semble énormément compter sur les missions des 2 DR, et notamment la Douane dont les récentes lignes stratégiques devraient renforcer son action sur des sujets dont la mise en œuvre donnerait plus de travail au SCL.

Par ailleurs, **Solidaires** a dénoncé, à nouveau, le manque de personnels et de moyens matériels, insuffisants pour mener à bien les missions confiées au SCL. Des éléments non officiels issus des travaux sur le projet de Loi de finances 2022 prévoient tout juste des effectifs stabilisés pour

2022... Bref, coup de frein aux suppressions de poste ou effectifs toujours insuffisants, selon qu'on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide...

Solidaires a souligné le manque criant de personnels dans les domaines D01 « Microbiologie » des laboratoires 33, 34 et 69 qui amène à des arrêts maladies... ou d'autres RPS. Quid de l'avenir du domaine D01 ? D'autant qu'à ce stade il n'est plus question de l'abandon de la mission Sécurité Sanitaire des Aliments par la DGCCRF.

Plus généralement, il semble bien que les arrêts maladie et aménagement de poste pour raisons médicales aient explosé dans les différents labos.

2. ODYSSEE – Etat d'avancement du projet et dispositif d'accompagnement

Odyssée poursuit son périple... Après la livraison de processus pilotages et alors que celle des outils de gestion et production est repoussée à une date ultérieure, 6 nouveaux modules cœurs de métiers arrivent dans les services. (e-demande étant la seule réelle nouveauté, le reste étant de la simple transposition NIL vers Odyssée sous format web).

Pour le Chef du SCL, le calendrier très contraint de mise en place et de formation est dû à une livraison des modules moins anticipée qu'espérée. La maintenance de la NIL ne sera plus faite par le SICCRF après la fin de l'année, les collègues de l'informatique souhaitent donc pouvoir récupérer des éventuels bugs avant que la NIL ne soit plus utilisable. Bonne nouvelle toutefois, il n'y a pas eu énormément de retours à l'occasion du recettage...

Le planning prévisionnel des livraisons pour le cœur de métier s'étale sur ce dernier trimestre :

- Semaine 41 : Livraison du module Analyse-type ;
- Semaine 42 et 43 : Paramétrage de l'environnement de formation ;
- Semaine 44 et 45 : Formations sur les modules Cœur de métier ;
- Semaine 46 : Livraison des modules Cœur de métier.

Le module Analyse-type a été livré en avance, pour permettre la saisie en amont de la livraison finale. 146 analyses types avaient déjà été saisies dans le module Odyssée au 19 octobre, soit en 2 jours et demi. 4 domaines ont déjà saisi toutes leurs analyses types et 20% des domaines ont entamé la saisie. L'UD reconnaît toutefois ne pas s'être penché sur la qualité de ce qui a été saisi.

Odyssée ne sera pas alimentée avec les données stockées dans la NIL, une fois la bascule faite vers Odyssée, la NIL ne seront conservées que pour les dossiers en cours qui y auront été initiés. Conséquence, pour faire un bilan il faudra interroger les 2 systèmes...

Concernant la formation, **Solidaires** a souligné les délais trop contraints pour les modules cœur de métier, d'autres formations devant être suivies en parallèle, sans compter la charge de travail habituelle. Pour l'UD le calendrier est prévisionnel, mais les formations devront impérativement se dérouler au maximum 3 semaines avant le déploiement d'Odyssée.

En pratique, il s'agira d'e-formation avec des vidéos présentant l'interface d'Odyssée (le module présentera les fonctionnalités à activer du début à la fin).

- Dans un 1^{er} temps seul·es les agent·es bénéficiant du profil requis pourront accéder au module d'e-formation correspondant. Après cette e-formation ce qui a été vu en théorie pourra être abordé avec des exemples concrets dans une base de formation (le « bac à sable »).
- Dans un deuxième temps l'ensemble des modules et le bac à sable seront accessibles pour l'ensemble des profils.

Des « Réfèrent·es Odyssée » seront personnels ressources au sein de leur établissement quand il y aura une formation. Ces tuteurs et tutrices seront prochainement désigné·es par les

responsables d'établissement (RE), sans doute parmi les personnes qui ont testé Odysée, et bénéficieront d'une formation en Visio sur l'ensemble des fonctionnalités de l'outil.

3. Modalités d'organisation des formations à distance

Le groupe de travail a permis de faire le point sur les formations en e-learning et classes virtuelles en cours au SCL :

- « Discrimination et égalité professionnelle ». Il s'agit d'une sensibilisation pour l'ensemble des personnels du ministère. Il y a aura peut-être d'autres formations sur ce thème par la suite.
- « Prévention et lutte contre les agissements sexistes et sexuels ». Les délais pour suivre cette formation d'environ 45 minutes sont très contraints avec les vacances qui commencent en fin de semaine.
Solidaires a demandé un allongement de la période pendant laquelle elle doit être réalisée. L'UD a refusé mais a indiqué qu'un point sera fait fin octobre pour voir s'il reste des agent·es à former. Plus étonnant encore, l'UD revendique le ton « brutal » des messages informant des modalités d'organisation de cette formation... Tout en reconnaissant qu'il est toujours possible de refuser une formation !
Une approche pour le moins étonnante pour **Solidaires**, car la prévention et la lutte contre les agissements sexistes et sexuels sont des enjeux fondamentaux, et valoriser le contenu de cette formation nous semblait plus efficace pour la promouvoir !
- « Devenir télétravailleur ». cette formation entre dans le cadre du plan de formation ministériel. Il y a déjà eu des modules pour les cadres (management à distance).
- Les formations linguistiques à distance.

4. Actualisation de la RHU.PRO.17 sur le télétravail et bilan de la campagne

Environ 150 agent·es ont vu leur demande de télétravail acceptée au SCL, la plupart du temps en ponctuel annuel. Il n'y a pas eu de refus de télétravail en tant que tel, mais des « négociations » sur le nombre de jours accordés.

Un constat s'impose d'emblée pour **Solidaires** : la grande disparité entre la catégorie A d'un côté, et les B et surtout C de l'autre. Certes, la nature des activités respectives ne permet pas le même niveau de télétravail, mais bénéficier d'un crédit maximum de 12 jours flottants annuels pourrait permettre à des collègues d'effectuer certaines missions ou de suivre ponctuellement des formations en télétravail.

Refus catégorique de l'UD sur ce point ! Pour **Solidaires**, cette position de principe risque de générer du ressentiment et amener à des inégalités de traitement (par exemple pour les e-formations), ce qui *in fine* nuit à la cohésion des services.

La prescription télétravail sera mise à jour dans les prochains mois pour intégrer les nouvelles dispositions issues des accords Fonction Publique et ministériels. Une charte de la déconnexion devrait également voir le jour. Il est à noter qu'un retour sur la mise en œuvre du télétravail sera fait en 2022, sans doute sous forme d'un questionnaire aux agent·es et encadrant·es télétravailleur·euses ou non (à confirmer).

Enfin, l'indemnité de télétravail sera mise en place au SCL à partir des journées saisies dans SIRHIUS, avec un décompte à fin du trimestre (ou, pour le premier versement, pour la période de septembre à décembre 2021).

5. Questions diverses

Protection sociale complémentaire (PSC)

À partir du 1^{er} Janvier 2022, les agent·es de l'État pourront bénéficier d'un remboursement d'une partie des cotisations de PSC, à hauteur de 15 euros par mois.



Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes
et Service Commun des Laboratoires
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92
solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr – www.solidaires-ccrf-scl

L'UD va diffuser les informations après le CODIR du jeudi 21 octobre, le principe étant que les agent-es envoient à l'UD les attestations de leurs mutuelles, pour qu'elle dresse la liste des collègues qui pourront bénéficier du dispositif.

Retour sur les LDG promotions : déroulé des nominations sur TA et LA

Solidaires a dénoncé la parution tardive des tableaux, rappelant que l'ensemble des personnels aurait dû être informé des promotions effectuées, comme des classements retenus.

L'UD a précisé que le classement national est presque finalisé et allait être diffusé. Quant au calendrier, il n'était que prévisionnel... L'UD a précisé que certaines mentions qui avaient été reprises sur les listes n'auraient pas dû l'être. Bref, comme pour les mutations, la fin de compétence pour les promotions n'a pas généré de mieux pour les collègues, loin de là...

Solidaires a demandé que soient précisés les critères pour les promotions au choix. L'UD a précisé que les choix ont été fait en suivant l'avis d'une réunion collégiale composée de l'ensemble des RE, ou adjoints le cas échéants, avec les critères suivant :

- Premier critère : avis du RE qui classe les agent-es. Ce classement est basé sur les CREPS.
- Deuxième critère : l'âge et l'ancienneté dans le grade : « il faut que l'administration soit reconnaissante avec les agent-es qui l'ont bien servie ».
- Enfin, l'administration a tenu à permettre à des collègues en microbio de gravir les échelons dans cette spécialité, agent-es qui sont pénalisés depuis plusieurs années du fait de l'absence de concours.

Solidaires a également attiré l'attention de l'UD sur la possibilité de valoriser les CREP et le parcours professionnel. L'UD a précisé avoir laissé le choix aux RE d'avoir des entretiens soit avant, soit après la réunion collégiale, et va réfléchir à la possibilité d'orienter à l'avenir les collègues vers les agent-es RAEP.

Formation continue

Solidaires a insisté sur la nécessité de formation spécifique pour la microbiologie. Le Chef du SCL considère que l'avenir de la microbio à la DGCCRF demeure incertain (un bémol toutefois pour **Solidaires** : la question du rattachement de la microbio à la DGCCRF n'étant pas officiellement posée, il va être difficile d'obtenir une réponse sur le sujet !).

S'il a été acté la fin des recrutements pérennes en microbio, le Chef du SCL souhaite maintenir l'activité, ainsi que l'expertise dans ce domaine. Il a déclaré ne pas vouloir laisser décliner les compétences et périliter l'activité malgré le contexte, et être proactif sur le sujet de la formation. Il a donc été demandé au réseau microbio de faire remonter les besoins communs aux différents laboratoires pour étudier la possibilité de les faire remonter sur la formation nationale. Affaire à suivre...

Formation initiale

La formation statutaire des Technicien·nes et Adjoint·es Technique se déroulera du 31 janvier au 25 février 2022.

Il n'est pas possible aux collègues ayant déjà suivi cette formation statutaire dans leur catégorie d'en être dispensé lors d'un changement de grade.